



## Guide de demande – Programme de développement commercial

Nous vous remercions de présenter votre demande à la Société d'aide au développement des collectivités de Stormont, Dundas et Glengarry (SADC de SD&G) dans le cadre de son **Programme de développement commercial**.

Voici les documents que vous devez nous soumettre :

1. **Feuille de couverture de la Demande de financement dûment signée (dernière page du présent Guide de demande) ;**
2. **Demande de financement — toutes les rubriques par ordre avec leur contenu ;**
3. **Ensemble des documents justificatifs.**
  - Vous trouverez ci-après des détails sur la **demande** et **l'ensemble des documents justificatifs**. Nous devrions ainsi avoir assez d'information pour pouvoir évaluer votre demande et prendre une décision.
  - La SADC de SD&G pourrait vous demander des renseignements additionnels ou des clarifications sur les données transmises. Toute l'information fournie sera traitée dans la plus stricte confidentialité.

Le **Programme de développement commercial** vise à encourager et à appuyer le développement d'entreprises et de petits commerces grâce au financement de projets de développement économique dans l'ensemble des Comtés unis de SD&G et de la ville de Cornwall.

Veuillez remplir et signer la dernière page du présent document et la joindre à votre **Demande de financement** et retourner le tout accompagné de **l'ensemble des documents justificatifs** à l'adresse suivante :

**Société d'aide au développement des collectivités de SD&G**  
**A/S Terry Besner**  
**26, rue Pitt, bureau 207**  
**Cornwall (ON)**  
**K6J 3P2**

**Veuillez aussi transmettre votre demande par courriel à [tbesner@sdgcfdc.on.ca](mailto:tbesner@sdgcfdc.on.ca).**

Pour que votre demande puisse être traitée, nous devons avoir en dossier la copie originale dûment signée.

**Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :**

1. L'impact prévu sur la santé économique des Comtés unis de SD&G et de la ville de Cornwall.
2. Les coûts admissibles comprennent tous les coûts directs du projet, mais excluent les coûts des immobilisations. Seuls sont permis les coûts raisonnables en rapport direct avec les activités du projet, lesquelles doivent s'ajouter aux activités ordinaires du bénéficiaire.
3. La SADC de SD&G peut verser jusqu'à 90 % du total des coûts admissibles du projet ; toutefois, le financement ne dépassera normalement pas 5 000 \$ par projet.
4. La contribution à un seul projet n'excédera pas 5 000 \$, sauf autorisation écrite d'Industrie Canada/FedDev.
5. Les fonds doivent être dépensés au plus tard à la date d'échéance indiquée dans la Lettre d'offre.
6. Un rapport final devra être remis pour tous les projets. Il devra comprendre un sommaire des activités, les réalisations, des copies des plans, le cas échéant, et le rapprochement financier du projet.
7. Les projets qui créent une dépendance ne sont pas admis.
8. Un plan décrivant comment sera publicisé le soutien de la SADC de SD&G doit être inclus.
9. La demande doit être complète, logique et lisible.



## STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

Community Futures Development Corporation

Société d'aide au développement des collectivités



**Si la demande est approuvée**, la Société d'aide au développement des collectivités de SD&G rédigera une lettre d'offre comportant les conditions et le calendrier de versement des fonds. Les fonds seront émis une fois le projet mené à terme avec succès et une copie du plan ou des pièces justificatives nécessaires remises avec le rapport final et le rapprochement financier sur le projet. Veuillez prendre note qu'il sera interdit de devancer ou de repousser la date prévue et que les contributions pourraient être perdues si le projet ne commence pas ou ne se termine pas à temps.

Veuillez vous adresser à **Terry Besner** pour toute question ou préoccupation au sujet du processus de demande ou du **Programme de développement commercial**.

Téléphone : 613 932-4333, poste 24, courriel : [tbesner@sdgcfdc.on.ca](mailto:tbesner@sdgcfdc.on.ca), télécopieur : 613 932-0596.

### **Versement des contributions de la SADC de SD&G**

La SADC de SD&G remettra les directives détaillées et les demandes de remboursement aux demandeurs dès que les projets auront été approuvés. Les demandeurs trouveront toutefois l'information générale ci-dessous utile pour leur planification financière.

- Pour toucher leur paiement, les demandeurs devront soumettre une demande de remboursement. Celle-ci devra comprendre la liste de tous les coûts engagés dans le cadre du projet et être accompagnée des factures justificatives et d'une preuve de paiement, c.-à-d. une copie du chèque payé.
- Les demandeurs seront remboursés en intégralité une fois leur projet terminé. Pour recevoir leur paiement, ils devront présenter une demande de remboursement accompagnée d'un rapport final, d'un rapprochement financier du projet et de tout document justificatif concernant le projet, p. ex. une copie du plan qui a été financé, l'étude de faisabilité, etc.
- Les demandeurs seront obligés de tenir des livres et des registres à jour des coûts du projet, et de garder leurs factures et chèques payés, et de permettre aux vérificateurs de la SADC de SD&G de consulter ces registres au besoin.
- Les coûts admissibles n'incluent ni la TPS ni la TVP.

La SADC de SD&G versera jusqu'à 90 % des coûts admissibles du projet, mais sa contribution maximale sera de 5 000 \$ au cours de la période visée par l'entente.



## STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

Community Futures Development Corporation

Société d'aide au développement des collectivités



Si les demandeurs prennent des dispositions de crédit-relais avec une banque ou une institution financière en attendant la contribution de la SADC de SD&G, cette dernière acceptera de verser le produit de la contribution de la SADC de SD&G conjointement au demandeur et à l'institution financière qui a consenti le crédit-relais.

Voici, à titre informatif, une liste de contrôle pour la soumission :

<b>LISTE DE CONTRÔLE POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT – DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES :</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
1. Feuille de couverture de la Demande de financement dûment signée (imprimez la page suivante, remplissez-la en entier puis soumettez-la)	
2. Demande de financement	
3. Documents justificatifs :	
a. Preuve du nom légal, de l'inscription de l'entreprise ou, dans le cas d'une société constituée en personne morale, une copie de l'acte de constitution ;	
b. Procédure de recrutement et d'embauche de consultants, appels d'offres au besoin ;	
c. Propositions de prix de consultants ou fournisseurs, le cas échéant ;	
4. Une copie originale sur papier de la proposition/demande. Une copie par courriel adressée à <a href="mailto:tbesner@sdgcfdc.on.ca">tbesner@sdgcfdc.on.ca</a> ;	
5. Autre (Préciser) :	



## STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

Community Futures Development Corporation

Société d'aide au développement des collectivités



### Programme d'attraction et de fidélisation des jeunes - Feuille de couverture de la Demande

<b>NOM LÉGAL DU DEMANDEUR (preuve nécessaire)</b>	
<b>NOM COMMERCIAL</b>	
<b>ADRESSE POSTALE</b>	
<b>PERSONNE-RESSOURCE</b>	
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>	
<b>NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR</b>	
<b>ADRESSE COURRIEL</b>	
<b>MUNICIPALITÉ OU ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF</b>	
<b>NUMÉRO DE CONSTITUTION</b>	
<b>TITRE DU PROJET</b>	
<b>COÛT TOTAL DU PROJET (avant TVP et TPS)</b>	
<b>CONTRIBUTION TOTALE DEMANDÉE AU PDEO (TVP et TPS exclues)</b>	
<b>TOTAL DES FONDS DU PDEO QU'À REÇU L'ORGANISATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES</b>	

Toute demande qui ne sera pas signée par un signataire autorisé de l'organisation ne pourra être traitée. Le soussigné certifie que toute l'information fournie à la SADC de SD&G pour appuyer la présente demande de financement est exacte et complète, et il s'engage à transmettre toute information supplémentaire que pourrait exiger la SADC de SD&G pour rendre une décision, en temps opportun. Le soussigné consent aussi par la présente à ce que la SADC de SD&G fasse une analyse de crédit et toute autre enquête nécessaire à l'évaluation de cette demande de financement.

#### PUBLICITÉ

Il est entendu qu'il revient au Gouvernement du Canada d'annoncer en primeur ce programme et toutes les activités connexes et que tout communiqué, annonce ou autre sur le sujet devra au préalable être approuvé par Industrie Canada/FedDev ou la SADC de SD&G ou les deux. Industrie Canada/FedDev et la SADC de SD&G se réservent le droit d'approcher toute personne ou organisation relativement à l'utilisation de matériel ou de détails connexes ou à tout autre aspect de leur engagement à des fins promotionnelles.

#### TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Je comprends que la SADC de SD&G recueillera, utilisera, conservera et divulguera l'information contenue dans cette demande dans le seul but de déterminer mon admissibilité au financement, comme l'exigent la loi et la SADC de SD&G, et j'y consens. Je comprends que la SADC de SD&G traitera mon information personnelle dans la plus stricte confidentialité, conformément à la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels comme il est indiqué dans la *Politique en matière de confidentialité* de la SADC de SD&G. Pour toute question ou préoccupation au sujet de la gestion de mon information, je peux consulter la *Politique en matière de confidentialité* de la SADC de SD&G au bureau de la SADC de SD&G.

<b>Autorisé par</b>	
<b>Titre</b>	
<b>Date</b>	